

## CONVOCACTION

Il est adressé le 8 Juillet 2025 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 15 Juillet 2025 à 21H00.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Modification des statuts de la CDCRSG
- Décision Modificative1 : Paiement Factures Investissement
- Ouverture des plis Marché Public Travaux Logements
- Analyse comparative du CA 2024
- Informations et questions diverses

Le maire,

**N° 2025/020**

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 JUILLET 2025

**PRÉSENTS** : MM LECOURT Didier, VILLETTE R, BORTOLUZZI R, LAMARCHE A, BALLEREAU É, MMES ANTUNEZ L, MAURIN M.

**EXCUSÉS** : MM. BALLON JR, TRISCOS D, CHEVASSUT S.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Laëtitia ANTUNEZ

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une délibération concernant le taux de promotion pour les avancements de grade.

**- DEL2025/021 DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE** : Monsieur le maire informe les élus que la modification concerne l'adresse du siège administratif de la Communauté de Communes du réolais en Sud Gironde qui sera dorénavant au 1 Rue Rosa Bonheur à La Réole. Adopté à l'unanimité.

**- DEL 2025/022 DÉCISION MODIFICATIVE N°1** : Pour les factures d'investissement concernant les futurs travaux de réhabilitation des logements communaux, il est nécessaire de transférer les crédits de la manière suivante :

| Désignation                                  | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|----------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2132 : Construction Bât Privés             | 7 910.80 €                     |                                  |
| D 231 : Immobilisations corporelles en cours |                                | 7 386.50 €                       |
| D 203 : Frais études, insertion              |                                | 524.30 €                         |

Adopté à l'unanimité.

**- DEL2025/023 DÉLIBÉRATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE** : Monsieur le maire informe les élus qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du 24/06/2025, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le maire et de fixer à partir de l'année 2025 les taux comme suit :

| Cat. | GRADE D'ORIGINE                               | GRADE D'AVANCEMENT                                     | TAUX % |
|------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------|
| C    | Adjoint Animation Principal 2 <sup>e</sup> Cl | Adjoint Animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 100 %  |
| B    | Rédacteur Territorial                         | Rédacteur Principal 2 <sup>e</sup> Classe              | 100 %  |
| C    | Adjoint Technique                             | Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> Classe      | 100 %  |

Adopté à l'unanimité.

## - OUVERTURE DES PLIS POUR LE MARCHÉ PUBLIC RÉHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juillet 2025 et aucun lot n'a été infructueux. Un écart de 38 096 € de moins que les estimations a été remarqué. L'analyse par le cabinet d'architecture TRESSERAS est en cours et la finalité sera remise à Monsieur le maire le 24/07/2025.

**- ANALYSE COMPARATIVE DU CFU 2024 :** Concernant les dépenses USTOM, la facture de 2024 s'élève à 2 328.36 € alors qu'en 2023, elle était de 2 748.12 € grâce au tri sélectif du restaurant scolaire ce qui représente 20 levées de moins. Nous avons actuellement 4 bacs ; si la location de la salle engendre une levée, 20€ dans le tarif de la location de salle sert à financer cette dépense. Une vigilance est demandée pour sortir uniquement les bacs pleins car chaque levée supplémentaire est facturée 19,72€ TTC.

Il a été demandé à l'Ustom de venir retirer un bac au lieu de 2 à l'école, ce qui a été accepté par l'Ustom.

## - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **USTOM** / Une formation compostage dédiée aux élus s'est tenue et à laquelle Didier LECOURT et Éric BALLEREAU ont participé. Ce sera à étudier en termes de pertinence.
- **PROJETS PHOTOVOLTAIQUES** / Le recours administratif a réussi pour le projet PIN/TOTAL ENERGIES et le permis de construire validé le 5 juin 2025. Pour le projet PERAZZA / NARASOLAR, pas de retour à ce jour. Pour le projet CAZADE / NOTUS, cela a été présenté en Chambre de l'Agriculture avec un permis de construire qui sera certainement déposé en 2026.
- **CANTINIERE TITULAIRE** / Le Comité Médical Départemental a statué avec les derniers éléments médicaux de l'agent sur une invalidité totale et définitive à toutes fonctions. Pour monter le dossier Retraite pour invalidité, Mme Isabelle LABORDE doit voir le médecin agréé du CDG33.
- **POINT EGALIM** / Il s'agit de percevoir un euro de plus par repas pour les familles bénéficiant du tarif social. En 2023, 70 enfants sur 97 bénéficiaient du repas à 1€ et en 2024, 58 enfants sur 97. En 2024, 12 279 repas facturés dont 7 997 à 1€. En faisant le repas selon la loi Egalim, la différence sera environ de 70 centimes de plus. La hausse du tarif cantine et du périscolaire à compter du 01/09/2025 a été annoncé lors du dernier conseil d'école de juin 2025.
- **FESTIVITES CENTENAIRE** / Monsieur Yves CHARBONNIER aura 100 ans le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Pour célébrer, le conseil municipal est favorable pour un apéritif le 06/09/2025 à midi à la salle polyvalente pour y réunir la famille et les élus.
- **TRAVAUX ESTIVAUX À L'ÉCOLE** / L'école a besoin de travaux de peinture ; classe de maternelle et toilettes seront faits durant cet été ainsi que la barrière donnant sur l'impasse.
- **LOI INTERDICTION DE FUMER** / Certaines affiches seront mises en place aux abords des établissements scolaires, bibliothèque et installations sportives. Le périmètre sera à définir par arrêté municipal, soit depuis le monument aux morts jusqu'au City-stade incluant le parking et l'école.

- **ASSAINISSEMENT** / Un devis est en cours pour l'assainissement des bâtiments communaux par BEDOURET, CLAIRET, LECOURT TP et MALANDIT avec 2 solutions techniques possibles. Une subvention sera demandée également.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 10.

Le maire,

Le secrétaire,  
L. ANTUNEZ

Les conseillers municipaux